

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 10 février 2014.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations : M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Eric CORBEAU

Absents : M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Tourisme

Rapport 0.1 : Modification des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal - Composition du Comité directeur.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages,

- d'approuver les modifications des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal portant notamment sur la composition du Comité directeur applicables dès avril 2014.

Rapport 0.2 : Convention d'occupation du domaine public - Maison du Grand Site - Brasserie du Terroir.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public ;
- de retenir la candidature de Messieurs Clotaire GAILLARD et Yaech DARCISSAC, associés, pour la signature de ladite convention en vue de l'exploitation et de la gestion de la Brasserie du Terroir pour une durée de deux ans ;
- d'autoriser le président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Administration générale

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président - depuis le Conseil communautaire du 16 septembre 2013.

Le Conseil prend acte des décisions prises entre le 16 septembre 2013 et le 19 janvier 2014.

TABLEAU DES DECISIONS 2013	
N°	Objet
D2013_20	Désignation de Maître Michèle BENSOUSSAN pour représenter la communauté de communes devant le Tribunal administratif de Montpellier dans le contentieux de l'excès de pouvoir intenté par Monsieur Charles VOISIN.
D2013_21	Désignation de Maître Michèle BENSOUSSAN pour représenter la communauté de communes devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier dans le contentieux de l'expropriation relatif à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté "La Croix" à Gignac qui l'oppose à la SCI LUDO ainsi qu'à Monsieur Jean-Claude ZAPATA.
D2013_22	Désignation de Maître Michèle BENSOUSSAN pour représenter la communauté de communes devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier dans le contentieux de l'expropriation relatif à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté "La Croix" à Gignac qui l'oppose à Monsieur Maurice MEISSEL et Madame Simone GAVALT.

Rapport 1.2 : Décisions-Marchés publics 2013 - Liste des marchés à procédure adaptée attribués en décembre 2013.
Le Conseil prend acte de la liste des marchés à procédure adaptée attribués en décembre 2013 par la communauté de communes.

N°	Objet	Prestataires (CP)	Montants HT	Montants TTC	Date
2013-269-001	Sécurisation de la RD n°139 sur la commune d'Aumelas - Lot 1 "Voirie, réseaux humides"	TPSO (34120)	73 923,50	88 412,51	déc-13
2013-269-002	Sécurisation de la RD n°139 sur la commune d'Aumelas - Lot 2 "Éclairage public"	ENERJ TP (34080)	17 544,12	20 982,77	déc-13
2013-280-001	Requalification des espaces publics du centre ancien d'Argelliers - Lot 1 "Terrassement, voirie, maçonnerie, espaces verts"	TPSONERM (34270)	250 095,40	299 114,10	déc-13
2013-280-002	Requalification des espaces publics du centre ancien d'Argelliers - Lot 2 "Réseaux secs, éclairage public"	SPIE Sud Ouest (34380)	47 823,10	57 196,43	déc-13
2013-281	Renouvellement du parc d'éco-compteurs	Sarl ECO-COMPTEUR (22300)	19 013,24	22 739,84	déc-13
2013-282-001	Impression publications-papeterie - Lot 1 "Magazines et autres publications d'information"	IMPACT IMPRIMERIE (34980)	Minimum 15 000€ HT		déc-13
2013-282-002	Impression publications-papeterie - Lot 2 "Affiches, flyers et dépliants"	IMPACT IMPRIMERIE (34980)	Minimum 1 000€ HT		déc-13
2013-282-003	Impression publications-papeterie - Lot 3 "Papeterie"	JF IMPRESSION (34072)	Minimum 1 000€ HT		déc-13

Rapport 1.3 : Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'adopter la modification du tableau des effectifs proposée,

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	11	35 h	
Attaché	1	30/35	
Rédacteur	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	7	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	23	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	2	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14	35 h	

Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	19	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	20	35 h	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	30/35	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	25/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2 ^o classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	35 h	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	12.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	3/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	2/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	17/20	

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	16.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	8/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	4/20	
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Educatrice principale	1	32/35	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	5	35 h	
Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	3	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	7	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17/35	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ANIMATEURS
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	4	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2	31.5/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	31/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	7	30/35	

Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	I	28
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	I	25

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport 1.4 : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires - Autorisation faite au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault de lancer un marché d'assurance.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault à lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Exercice comptable 2014 - Autorisation sur les dépenses d'investissement 2014 du budget principal.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, selon les montants et affectations présentées ci-dessous.

Chapitre	Article	Libellé	Rappel BP2013	Montant autorisé avant vote BP2014
20	2031	Frais études	324 500€	81 125€
	2051	Concessions, droits similaires	210 600€	52 650€
204	2041412	Subv. Equipements	81 250€	20 312€
	204182	Subv. Equipements	126 000€	31 500€
21	2111	Terrains	935 885.53€	233 970€
	2182	Matériel de transport	375 000€	93 750€
	2183	Matériel bureau et informatique	129 690€	32 422€
	2184	Mobilier	20 000€	5 000€
	2188	Autres immobilisations incorporelles	244 000€	61 000€
23	2312	Travaux terrains	347 000€	86 750€
	2313	Constructions	158 000€	39 500€
Opération 1024 – Abbaye Aniane	2031	Etudes	340 000€	85 000€
	2313	Constructions	15 000€	3 750€
Opération 1038 – Halle expo	2111	Terrains	1 030 000€	154 500€
Opération 1044 – Lecture publique	2041412	Subv.Equipement	10 000€	2 500€
Opération 1047 – Maison de la Poterie	2313	Constructions	150 000€	37 500€

Opération 1050 – Espace VTT APN	2312	Terrains	77 500€	19 375€
Opération 1054 – Réhabilitations logements communaux	2031	Etudes	5 000€	1 250€
	2041412	Subv.Equipement	270 000€	67 500€
Opération 1055 – PIG	2031	Etudes	108 000€	27 000€
	2041412	Subv.Equipement	230 000€	57 500€
Opération 1064 – Gîtes équestres	2031	Etudes	30 000€	7 500€
Opération 1067 – Site web Lecture Publique	2031	Etudes	15 000€	3 750€
	2051	Concessions, droits similaires	35 000€	8 750€
Opération 1068 – Travaux maison de l'économie	2313	Constructions	1 008 000€	252 000€
Opération 1073 – Crèche I	2031	Etudes	168 000€	42 000€
Opération 1074 – Espace la Meuse Gignac	2031	Etudes	30 000€	7 500€
45 – Opérations pour compte de tiers	458127	MOD St Guiraud	145 000€	36 250€
	458129	MOD Ruelles Aniane	480 000€	120 000€
	458135	MOD Plan patrimoine Pigeonnier le Pouget	45 000€	11 250€
	458136	MOD Plan patrimoine Font Mosson Montarnaud	22 000€	5 500€
	458137	MOD Plan patrimoine Chapelle ND Cambous St André	165 000€	41 250€
	458138	MOD Plan patrimoine Remparts Vendémian	33 000€	8 250€

Rapport 2.2 : Indemnité du comptable du Trésor Public - Indemnité de conseil du trésorier de Gignac pour l'exercice 2013.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein (100%) au Trésorier de Gignac Dominique MONESTIER pour une durée de 360 jours au titre de l'année 2013, soit 1 765.22€ brut.

Environnement

Rapport 3.1 : Convention de partenariat pour l'organisation de la randonnée VTT « Les Drailhes du Diable » - Avenant n° 1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'organisation de la randonnée VTT « Les Drailhes du Diable », modifiant la date de déroulement de la manifestation en la portant au 08 juin 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et les éventuels avenants subséquents.

Rapport 3.2 : Mise en œuvre du troisième plan de restauration du patrimoine - Brèches du rempart de Vendémian - Plan de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous,

Commune de Vendémian

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

MISE EN ŒUVRE DU 3EME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE

Vendémian - Brèches de l'ancien rempart

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes maîtrise d'œuvre et missions annexes	3 000,00 €	9%	Conseil régional Languedoc - Roussillon	6 600,00 €	20%
Travaux	26 000,00 €	79%	Conseil général de l'Hérault	9 900,00 €	30%
Aléas et divers	4 000,00 €	12%	Communauté de communes vallée de l'Hérault	8 250,00 €	25%
			PART FINANCEURS	24 750,00 €	75%
			PART commune Vendémian	8 250,00 €	25%
TOTAL HT	33 000,00 €	100%	TOTAL HT	33 000,00 €	100%
TOTAL TTC (TVA 20%) :	39 600,00 €		TOTAL TTC (TVA 20%) :	39 600,00 €	

- d'approuver le fond de concours intercommunal correspondant à 25 % du montant hors taxe de l'opération et dans la limite de 50 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Languedoc Roussillon et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.3 : Mise en œuvre du troisième plan de restauration du patrimoine - Restauration du pigeonnier - Le Pouget - Plan de financement

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous présenté,

Commune
Le Pouget

Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

MISE EN ŒUVRE DU 3EME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE

Le Plgeonnler - Le Pouget

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes maîtrise d'œuvre et missions annexes	5 000,00 €	7%	Conseil régional Languedoc - Roussillon	15 000,00 €	20%
Travaux	67 000,00 €	89%	Conseil général de l'Hérault	22 500,00 €	30%
Aléas et divers	3 000,00 €	4%	Communauté de communes vallée de l'Hérault	18 750,00 €	25%
			PART FINANCEURS	56 250,00 €	75%
			PART commune Le Pouget	18 750,00 €	25%
TOTAL HT	75 000,00 €	100%	TOTAL HT	75 000,00 €	100%
TOTAL TTC (TVA 20%)	90 000,00 €		TOTAL TTC (TVA 20%)	90 000,00 €	

- d'approuver le fond de concours intercommunal correspondant à 25 % du montant Hors taxe de l'opération et dans la limite de 50 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Languedoc Roussillon et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.4 : Mise en œuvre du troisième plan de restauration du patrimoine - La source de la Mosson - Montarnaud - Plan de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous présenté,

Commune de
Montarnaud

Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel
MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
MISE EN ŒUVRE DU 3EME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE
Montarnaud - Source de la Mosson

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes maîtrise d'œuvre et missions annexes	2 500,00 €	10%	Conseil régional LR	5 000,00 €	20%
Travaux	19 000,00 €	76%	Conseil général de l'Hérault	7 500,00 €	30%
Aléas et divers	3 500,00 €	14%	CCVH	6 250,00 €	25%
			PART FINANCEURS	18 750,00 €	75%
			PART commune Montarnaud	6 250,00 €	25%
TOTAL HT	25 000,00 €	100%	TOTAL HT	25 000,00 €	100%
TOTAL TTC (TVA 20%)	30 000,00 €		TOTAL TTC (TVA 20%)	30 000,00 €	

- d'approuver le fond de concours intercommunal correspondant à 25 % du montant Hors taxe de l'opération et dans la limite de 50 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Languedoc Roussillon et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.5 : Mise en œuvre du troisième plan de restauration du patrimoine - Chapelle Notre dame de Cambous - Plan de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous présenté,

Commune de Saint-André de Sangonis			Communauté de Communes Vallée de l'Hérault		
Plan de financement prévisionnel MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE MISE EN ŒUVRE DU 3EME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE Saint-André de Sangonis - Chapelle de Cambous					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes maîtrise d'œuvre et missions annexes	15 000,00 €	9%	Conseil régional Languedoc Roussillon	34 000,00 €	20%
Travaux	136 000,00 €	80%	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	42 500,00 €	25%
Aléas et divers	19 000,00 €	11%			
			PART FINANCEURS	76 500,00 €	45%
			PART commune St-André	93 500,00 €	55%
TOTAL HT	170 000,00 €	100%	TOTAL HT	170 000,00 €	100%
TOTAL TTC (TVA 20%)	204 000,00 €		TOTAL TTC (TVA 20%)	204 000,00 €	

- d'approuver le fond de concours intercommunal correspondant à 25 % du montant hors taxe de l'opération et dans la limite de 50 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Languedoc Roussillon et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 3.6 : Organisation de la 16e édition de l'Héraultaise les 5 et 6 avril 2014 - Convention de partenariat entre le Comité Départemental de Cyclisme, l'association Hérault Sport, la commune de Gignac, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, l'Office de tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » et le Pays Cœur d'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Comité Départemental de l'Hérault de cyclisme, Hérault Sport, la commune de Gignac, l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault, le Pays Cœur d'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en vue de l'organisation de la 16ième édition de l'Héraultaise les 5 et 6 avril 2014,

- de fixer le montant de la subvention à accorder au Comité Départemental de Cyclisme à 5000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Rapport 3.7 : Création du circuit de promenade et de randonnée « Le télégraphe de Chappe » - Convention de partenariat liant le comité départemental de randonnée pédestre et la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider les termes de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et le comité visant à la création du circuit de promenade "Le Télégraphe de Chappe" sur la commune de Saint-Beauzille-de-la-Sylve ;
- de verser 2 588 euros TTC au Comité au titre de la prestation de service en découlant dont les sommes seront versées comme suit :
 - * 590 euros TTC pour le balisage, les aménagements et la mise en place de l'itinéraire. Le travail de reconnaissance et l'étude préalable à la création de l'itinéraire, en vue de l'obtention de l'agrément PR ont été exceptionnellement offerts par le CDRP.
 - * 1998 euros TTC pour la fabrication de la fiche rando Hérault.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Rapport 3.8 : Création du circuit de promenade et de randonnée « Les vignes du castellas » - Convention de partenariat liant la cave coopérative de Montpeyrroux, le comité départemental de randonnée pédestre et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider les termes de la convention de partenariat prévoyant l'accompagnement technique et administratif de la communauté de communes dans la création du circuit de promenade et de randonnée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention à conclure entre la cave coopérative de Montpeyrroux, le Comité Départemental de Randonnée pédestre et la communauté de communes pour la création du circuit de promenade et randonnée "Les vignes du Castellas".

Rapport 3.9 : Animation de l'espace VTT FFC Vallée de l'Hérault - Convention pour le maintien du Label VTT FFC Vallée de l'Hérault et Convention de partenariat entre la Roue Libre Gignacoise et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider les termes de la convention type FFC en vue du maintien du Label VTT FFC Vallée de l'Hérault et l'adhésion de la communauté à la FFC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que les pièces afférentes à cette affaire ;
- de valider les termes de la convention de partenariat entre la Roue Libre Gignacoise et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault prévoyant notamment un soutien technique de la communauté ainsi que le versement d'une subvention annuelle de 2500 euros au profit de l'association la « Roue libre Gignacoise » ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que les pièces afférentes à cette affaire.

Rapport 3.10 : Autorisation d'occupation du domaine public pour une activité d'école de plongée sur le site du Pont du Diable - Convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public - saison 2014.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider les termes de la convention autorisant l'occupation soit d'une partie la parcelle BH15 sise sur la commune d'Aniane, soit d'une partie de la parcelle B2354 sise sur la commune de St-Jean-de- Fos de Monsieur Stéphane Sadarnac en vue d'exercer une activité d'école de plongée du samedi 12 avril 2014 au dimanche 2 novembre 2014,
- de fixer le montant de la redevance à 100 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Rapport 3.11 : Gestion estivale 2014 - Site du pont du Diable - Convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public - site du pont du Diable – commune d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

Monsieur Claude CARCELLER ne prend pas part au vote.

- de valider les termes de la convention autorisant l'occupation d'une partie la parcelle BH15 sise sur la commune d'Aniane de Madame Véronique CARCELLER pour l'exercice d'une activité de location de canoës sur le site du pont du Diable du 5 juin 2014 au 18 septembre 2014,
- de fixer le montant de la redevance saisonnière à 500 euros auxquels s'ajoutent 5 % du chiffre d'affaire annuel réalisé, pour l'ensemble de la saison 2014,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Aménagement de l'espace

Rapport 4.1 : Requalification des places du jeu de Ballon et de la Pradette - Résiliation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accepter la demande de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve en mettant fin à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet de requalification des places du jeu de ballon et de la Pradette, au regard de l'insuffisance des financements mobilisables par cette dernière,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la résiliation de la dite convention.

Rapport 4.2 : Réalisation d'une continuité piétonne le long de la route départementale n° 130 E4 sur la commune de St-Guiraud - Avenant n° 2 – Avance du maître d'ouvrage et modification du taux de TVA.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention de mandat en cours, qui définit les modalités d'avance de trésorerie par l'ajout d'un article et modifie l'annexe III définissant l'échéancier prévisionnel des avances de trésorerie,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 4.3 : Etude de programmation urbaine - Convention avec la commune de Saint-André-de-Sangonis.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de St-André-de-Sangonis pour le financement d'une étude de programmation urbaine, à engager pour une durée d'un an à compter de sa signature,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude.

Départ de Madame Maguelonne SUQUET

Développement économique

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations : M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Eric CORBEAU, Mme Maguelonne SUQUET

Absents : M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Rapport 5.1 : A vivre ! la Foire-expo 2014 (10ème édition) - Location des stands et demandes de subventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement ci-dessous,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel A vivre ! la Foire-expo 2014					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Organisation	120 000,00 €	62%	Conseil général de l'Hérault	30 000,00 €	15%
Animation	18 000,00 €	9%	Conseil régional Languedoc Roussillon	15 000,00 €	8%
Communication	57 000,00 €	29%	Participations privés (exposants, sponsors)	25 000,00 €	13%
			PART FINANCEURS / PRIVES	70 000,00 €	36%
			PART CCVH	125 000,00 €	64%
TOTAL TTC	195 000,00 €	100%	TOTAL TTC	195 000,00 €	100%

- d'adopter les montants suivants :

* Tarifs location de stands "entreprises" :

o stand standard : 130 € TTC ;

o stand d'angle : 180 € TTC ;

o emplacement grand matériel : 4 € TTC/m² ;

o forfait électricité : 70 € TTC par branchement ;

o stand buvette / restauration à emporter : forfait de 650€ (comprenant la location d'un stand de 25 m² avec électricité et un forfait d'entrée de 400 €) ;

o stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 400 € ;

o achat d'un coupon réduction qui sera inséré dans le programme de la Foire-expo : 30€ TTC par coupon ;

o réductions spéciales : -50% pour les exposants affiliés à la MSA ; gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site ; stand 2015 offert pour le gagnant du concours du plus beau stand.

* Tarifs des différentes formules de partenariats privés :

- Soit le paiement d'une participation financière de l'entreprise en contrepartie d'une valorisation commerciale dans les supports de communication de la Foire-expo :

o Partenaire Privilège : 3000 € TTC

o Partenaire Associé : 2000 € TTC

o Partenaire Présence : 1500 € TTC

- Soit apport d'un lot à gagner dans le cadre du jeu concours organisé par la communauté de communes (avec tirage au sort) ; en contrepartie duquel une valorisation commerciale de l'entreprise sera faite dans les supports de

communication de la Foire-expo.

* Subventions publiques :

o le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 30 000 € TTC

o le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 15 000 € TTC

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Rapport 5.2 : 28ème concours des vins de la Vallée de l'Hérault - Montant des participations privées et demandes de subventions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel 28ème concours des vins de la Vallée de l'Hérault					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Communication & insertions pub.	73 000,00 €	73 %	Conseil général de l'Hérault	20 000,00 €	20 %
Organisation du concours	26 000,00 €	26 %	Conseil régional Languedoc Roussillon	20 000,00 €	20 %
Imprévus	1 000,00 €	1 %	Participations privées	6 000,00 €	6 %
			PART FINANCEURS / PRIVES	46 000,00 €	46 %
			PART CCVH	54 000,00 €	54 %
TOTAL TTC	100 000,00 €	100 %	TOTAL TTC	100 000,00 €	100 %

- de solliciter le soutien financier des partenaires publics suivants :

o le Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 20 000 €,

o le Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour un montant de 20 000 €,

- d'approuver le montant des recettes privées à percevoir au titre de la participation des caves au Concours, à savoir :

*15 € TTC/produit présenté pour les vins blancs, rosés ou rouge ;

*8 € TTC/produit présenté pour les vins spéciaux de type Carthagène et vins passerillés (non éligibles au « grand prix » du fait de volumes de production souvent faibles) ;

- de fixer le montant du repas de remise des prix : 35 € TTC/personne (tarif grand public)

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer les formalités afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Rapport 5.3 : Reversement de fiscalité - Taxe d'Aménagement - Parc d'activités économiques d'intérêt communautaire

- Les Treilles - Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accepter le reversement de 100% de la taxe d'aménagement perçue par la commune d'Aniane sur le périmètre de l'ancienne Zone d'Aménagement Concerté « Les Treilles » à Aniane dans les conditions définies par la convention ;

- de valider les termes de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Rapport 5.4 : Parc d'Activités Economiques (PAE) "Les Treilles"- Aniane - Commercialisation du Lot 11.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente au profit de l'entreprise SIMON du lot n°11 d'une superficie de 433 m² sur la base de 80 € HT/m², soit un montant total de 34 640 € HT.

Rapport 5.5 : Hôtel d'entreprises du Domaine de Trois Fontaines - Mise à disposition de l'atelier 3.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de mettre à disposition de "NEREUS" l'atelier 3 de l'hôtel d'entreprises du Domaine de Trois Fontaines dans le cadre d'un contrat de location non renouvelable d'une durée limitée fixée à 36 mois, avec des loyers progressifs calculés de la manière suivante :
- année 1 : -30% par rapport au prix du marché (soit 3,5€/m²), soit 955,50€/mois
- année 2: -20% par rapport au prix du marché (soit 4€/m²) soit 1092€ /mois
- année 3: -12% par rapport au prix du marché (soit 4.4€/m²) soit 1201,55€/mois
- d'appliquer un abattement supplémentaire de 10% sur les montants précédents suite à son entrée en pépinière,
- d'autoriser M. le Président à signer les pièces administratives afférentes à ce dossier.

Culture

Rapport 8.1 : Projet d'action culturelle - Kinya Maruyama à l'abbaye d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de création artistique autour de l'œuvre de Kinya Maruyama,
- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel PROJET D'ACTION CULTURELLE - KINYA MARUYAMA A L'ABBAYE D'ANIANE					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
2014	11 650 €	38%	Etat (DRAC)	6 130 €	20%
Ateliers avec les écoles et lycée, étudiants (8 jours)	9 300 €	30%	Conseil régional Languedoc-	6 130 €	20%
Déplacements, hébergements, restauration	2 350 €	8%	Conseil général de l'Hérault	12 260 €	40%
Café patrimoine et architectures (budget association Cafés patrimoine et architectures)					
Formation professionnelle (budget propre)					
2015	19 000 €	62%			
Workshops 15 jours création lapin, banc, jardin + matériel	15 000 €	49%			
Déplacements, hébergements, restauration	4 000 €	13%			
Cafés patrimoine et architectures (budget association Cafés patrimoine et architectures)					
Formation professionnelle bois, terre et enduits (budget propre)					
TOTAL	30 650 €	100%	PART FINANCEURS	24 520 €	80%
			PART CCVH	6 130 €	20%
			TOTAL	30 650 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc-Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes à ce dossier,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 8.2 : Association Les Nuits de Gignac - Demande d'attribution de subvention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder à l'association Les Nuits de Gignac une subvention de 50 000 euros dont 45 000 euros pour l'organisation du festival "Les Nuits Couleurs" et 5 000 euros pour le fonctionnement au titre de l'année 2014 ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs pour une durée d'une année,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Rapport 8.3 : Association Office Culturel Vallée de l'Hérault - Demande d'attribution de subvention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder à l'association Office Culturel Vallée de l'Hérault une subvention de 25 000 euros au titre de l'année 2014 ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs pour une durée d'une année ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Rapport 8.4 : Association collectif THEÂTRE LILA - Demande d'attribution de subvention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association "collectif THEÂTRE LILA" pour l'organisation du festival "Avril des Clowns";
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'octroi de cette subvention.

Rapport 8.5 : Argileum - Maison de la Poterie

Avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition de l'atelier Sabadel par la commune de St-Jean-de-Fos - Mise à disposition de la collection municipale d'objets céramiques à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au procès verbal de mise à disposition des biens mobiliers nécessaires à la poursuite de la compétence exercée au sein d'Argileum – Maison de la Poterie par la commune de St-Jean-de-Fos à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Rapports additionnels

Rapport additionnel 1 : Tarification 2014 appliquée aux familles dont les enfants sont inscrits au sein des multi-accueils intercommunaux.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le mode de calcul des participations financières demandées aux familles selon le barème CNAF (appelé taux d'effort des familles) ;
- d'appliquer le tarif minimum dans le cadre de l'accueil en urgence avec régularisation le cas échéant ;
- d'appliquer le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille aurait pu prétendre s'il y a un enfant porteur de handicap dans la famille.

Rapport additionnel 2 : Convention pour la mise en œuvre de l'exposition temporaire «Terres - Mères ».

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter les termes de la convention entre la communauté de communes, l'Office de Tourisme Intercommunal, et l'artiste Emmanuel AREL, à conclure pour une durée de 9 mois, à compter de la date de sa signature jusqu'au démontage de l'exposition, soit jusqu'au 8 novembre 2014 ;
- de verser 11 500 euros à l'artiste Emmanuel AREL au titre de la prestation de service en découlant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Rapport additionnel 3 : Actualisation du plan de circulation et de stationnement - Demande de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,

Plan de financement prévisionnel
ACTUALISATION DU PLAN DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Prestations de service	50 000,00 €	100%	Etat - DREAL	25 000,00 €	50%
			Conseil général de l'Hérault	15 000,00 €	30%
			PART FINANCEURS	40 000,00 €	80%
			PART CCVH	10 000,00 €	20%
TOTAL HT	50 000,00 €	100%	TOTAL HT	50 000,00 €	100%
TOTAL TTC	60 000,00 €		TOTAL TTC	59 800,00 €	

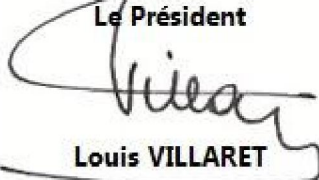
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la DREAL et le Conseil général de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport additionnel 4 : Syndicat Centre Hérault - Modification des statuts.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la modification de l'article I des statuts ci-annexés du Syndicat Centre Hérault pour intégrer la commune de St Félix de Lodez au périmètre de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Communauté de communes du Clermontais ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 10 février 2014 comporte 16 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 12 février 2014 et le 12 avril 2014.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.